

Dinah Ribard

Thomas Bouchet, *Un jeudi à l'Assemblée. Politiques du discours et droit au travail dans la France de 1848*

Québec, Nota Bene, 2007, 194 p. ISBN :
978-2-89518-250-4. 28 euros

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Dinah Ribard, « Thomas Bouchet, *Un jeudi à l'Assemblée. Politiques du discours et droit au travail dans la France de 1848* », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 36 | 2008, mis en ligne le 04 juillet 2008. URL : <http://rh19.revues.org/index2752.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://rh19.revues.org/index2752.html>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Tous droits réservés

lesquels Hugo s'est exprimé, fondée sur les didascalies accompagnant le texte fourni par le *Moniteur universel*. Près de soixante journaux ont été dépouillés pour nourrir l'analyse émanant des contemporains de l'éloquence hugolienne. On sait la permanence de certaines images péjoratives (Hugo décrit comme « un poète en politique ») que la postérité n'abolira pas complètement.

Au total, malgré quelques scories éditoriales, une bibliographie un peu succincte et pas toujours à jour pour sa partie historique ainsi que quelques analyses par trop hypothétiques (« Si l'exil avait encore duré, il est possible qu'Hugo n'aurait plus cherché d'occasions de parler », etc.), cette remarquable analyse d'Hugo orateur politique apporte une précieuse contribution à l'histoire politique et parlementaire, grâce à une étude serrée, continue et fine du discours comme contenu et comme pratique, comme héritage et comme projection dans l'avenir.

Jean-Claude Caron

Thomas BOUCHET, *Un jeudi à l'Assemblée. Politiques du discours et droit au travail dans la France de 1848*, Québec, Nota Bene, 2007, 194 p. ISBN : 978-2-89518-250-4. 28 euros.

Le jeudi à l'Assemblée choisi par Thomas Bouchet pour situer sa présentation des « formes » et des « logiques du discours politique au milieu du XIX^e siècle » (p. 11), et par là leur restituer leur intensité, est l'une des séances que les membres de l'Assemblée nationale constituante de la Seconde République ont consacrées à débattre des articles du projet de préambule rédigé par la commission de constitution consacrés à la question cruciale du droit au travail, offerts à leur lecture à la fin d'août 1848. Le 14 septembre, les représentants du peuple ont clos par un rejet la discussion sur l'amendement déposé quelques jours auparavant par Mathieu de la Drôme, beaucoup plus explicite sur le droit au travail que ces articles 8 et 13 du projet de constitution ; puis ils ont examiné, avant de la repousser à une écrasante majorité, une reformulation de cet amendement proposée par Glais-Bizouin, représentant des Côtes-du-Nord. Un jour parmi d'autres de vifs débats, de discours plus ou moins longs, plus ou moins réussis et écoutés, d'interruptions et de tumulte, tels qu'ils sont retranscrits à peu près exhaustivement – après correction éventuelle par les intervenants – dans le *Moniteur universel* : à l'évidence, Thomas Bouchet s'intéresse ici non à proprement parler à l'histoire du droit au travail sous la Seconde République, ni même véritablement aux arguments échangés et aux enjeux de la discussion, même si chemin faisant il fait intervenir ces différents éléments dans son analyse. Ce qui l'intéresse, c'est en fait ce qu'on pourrait appeler la *vie* propre de l'Assemblée, la manière dont se succèdent, se nouent et se dénouent les interventions des orateurs, préparées ou non, attendues ou non, les raisons concrètes de l'efficacité d'un discours ou de l'indifférence dans laquelle il est écouté, la puissance ambivalente de la réputation – le flou du discours fort modéré de Lamartine, alors que l'amendement Glais-Bizouin est perçu comme « l'amendement de M. Lamartine » (p. 73), est d'autant plus remarqué et signalé dans les comptes-rendus de la séance par les journaux des jours suivants que son éloquence est célèbre – mais aussi celle du silence calculé (Thiers), le sens ou le non-sens politique du brouhaha. En présentant selon quatre rubriques (« Tensions », « Décalages », « Maîtrises », « Absences ») les comportements

de dix-sept représentants, orateurs ou non ce jour-là, et de quelques autres dont la présence ne se manifeste dans le *Moniteur* que par une ou deux phrases (chapitre VI), *Un jeudi à l'Assemblée* vise à saisir la forme spécifique d'interaction produite par le rassemblement de plus de neuf cents hommes aux compétences, à l'influence (provisoire ou durable) et aux expériences différentes dans une salle immense. Il n'est donc pas question ici d'éloquence politique en général, mais de l'éloquence politique comme événement.

Les courts chapitres du livre resituent la prise de parole, ou le silence de chacun des dix-sept représentants étudiés dans la double histoire de ses choix politiques (républicains de la veille comme Charles Lagrange ou du lendemain, comme Auguste Billault qui siège au centre gauche de l'Assemblée et vient pourtant, à la surprise de tous, demander l'inscription du droit au travail dans la constitution de la République; hommes forts du moment comme Armand Dufaure ou radicaux marginalisés par les journées de juin comme Victor Considerant) et de son expérience oratoire. Si certains de ceux qui parlent le 14 septembre, comme Ledru-Rollin, sont de vieux routiers de la vie parlementaire, d'autres, bien qu'avocats rompus à la parole publique, comme Bouhier de l'Écluse, n'ont pas la même maîtrise, tandis que Martin Bernard, après «vingt ans dans l'action militante et en détention» (p. 62), prononce ce jour-là sans succès son premier et dernier discours. Le contexte précis de chaque intervention est aussi pris en compte : un représentant qui prend la parole en début de séance le fait devant un auditoire clairsemé, tandis qu'à la fin il risque d'affronter la lassitude de son public, et Thomas Bouchet souligne l'importance du rôle du président Armand Marrast dans le déroulement des débats. Cette dimension biographique et ces précisions concrètes rendent le livre vivant et agréable, de même que l'ornent les «pierres précieuses tombées de la tribune» ce jour-là et recueillies dans *Choses vues* par Victor Hugo qui, en tant sans doute que grand écrivain, «permet mieux que quiconque», selon Thomas Bouchet, «de saisir [...] l'atmosphère de l'Assemblée» (p. 159-160), alors qu'il est pourtant resté silencieux sur l'amendement Glais-Bizouin. Le choix exclusif de la source discursive (le *Moniteur universel* est complété par les discours sur les discours des représentants que tiennent les journaux, les *Choses vues* ou les mémoires de tel ou tel d'entre eux) et de la contextualisation biographique soulève pourtant deux réserves. Du droit au travail ailleurs qu'à l'Assemblée, d'une part, il ne peut pas être ici question – mais le sujet, indique Thomas Bouchet, a été traité par d'autres (voir la bibliographie, p. 183-184). D'autre part et surtout, et alors même, ou peut-être *parce* qu'il s'agit, dans la lignée de Maurice Agulhon, de revenir sur la réputation de beaux parleurs à «l'éloquence boursouflée» (Tocqueville, cité p. 177) et sans effet des «vieilles barbes de 1848» (*ibid.*) pour les montrer en action par la parole, la démonstration aboutit à situer la révolution de 1848 dans la parole parlementaire. Qu'on soit là après la répression de juin, et à un moment où l'état de siège vient d'être prolongé n'a dès lors plus vraiment d'importance : ce qui nous est donné à lire est, comme l'indique Thomas Bouchet à la fin de sa conclusion, «un exemple de discussion parlementaire démocratique» (p. 179) et en effet admirable.

Dinah Ribard